

Montréal, le 3 décembre 2010

Par courriel

À : Tous les participants

**Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année
tarifaire 2011-2012
Dossier de la Régie : R-3740-2010**

Tel qu'annoncé dans la décision D-2010-122, l'audience dans le dossier cité en titre se tiendra de **9 h à 15 h, à compter du 7 décembre 2010 pour se terminer le 20 décembre 2010**, à l'exception des 15 et 16 décembre, **dans la salle Krieghoff** des bureaux de la Régie à Montréal.

À ces fins, nous vous transmettons, avec la présente, le calendrier de l'audience pour l'ensemble de ces journées, préparé à la lumière des informations transmises par tous les participants.

La Régie rappelle qu'elle s'attend à ce que les participants fassent preuve de flexibilité, dans la mesure du possible, afin de pallier aux imprévus qui peuvent survenir dans le cadre de cette audience. Elle précise également que les services d'interprètes ont été retenus pour la durée de la preuve du panel 3 du Distributeur et pour la preuve de l'AQCIE/CIFQ.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as

P.j.